

RelBib

Bibliography of the Study of Religion

<https://relbib.de>

Dear reader,

This is a self-archived version of the following article:

Author: Bleisch, Petra
Title: «»Dans l'islam, on doit aussi faire un peu de recherches soi-même«: La reconnaissance de l'autorité dans les questions religieuses chez des femmes musulmanes en Suisse “
Published in: Musulmans d'aujourd'hui: identités plurielles en Suisse. Genève: Labor et Fides
Volume: Religions et modernités; 4
Year: 2009
Pages: 127 – 153
ISBN: 978-2-8309-1365-1

The article is used with permission of [Labor et Fides](#).

Thank you for supporting Green Open Access.

Your RelBib team

EBERHARD KARLS
UNIVERSITÄT
TÜBINGEN



UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK

« DANS L'ISLAM,
ON DOIT AUSSI FAIRE UN PEU DE RECHERCHE SOI-MÊME »
LA RECONNAISSANCE DE L'AUTORITÉ
DANS LES QUESTIONS RELIGIEUSES
CHEZ DES FEMMES MUSULMANES EN SUISSE

Petra BLEISCH BOUZAR

Avec l'augmentation de la sédentarisation des migrants de confession musulmane depuis les années 1970, ainsi que le nombre croissant des convertis suisses, la question de la pratique religieuse souhaitée se pose de plus en plus pour les communautés musulmanes en Suisse. La question de l'autorité religieuse est directement liée à cette réflexion. Jusqu'ici, les recherches, d'ailleurs très intéressantes, sur le thème de l'autorité dans l'islam en Europe, ont, en règle générale, surtout pris en compte des personnes, qu'elles désignent par le terme « leadership », comme des imams, des *muftis*, des prêcheurs ou des intellectuels¹. On n'a prêté que peu d'attention à la question de la reconnaissance de ces instances d'autorité de la part des musulmans et musulmanes². C'est pourquoi, dans le cadre de cet article³, j'ai décidé de m'intéresser à la question de savoir vers quelle(s) instance(s) d'autorité se tournent les musulmanes habitant en Suisse pour résoudre leurs questions d'ordre religieux et d'après quels critères elles choisissent une instance plutôt qu'une autre. Dans l'islam, il n'y a pas d'autorité suprême, « chaque musulman décide de s'orienter en suivant

1. Voir Frank PETER, « Individualization and Religious Authority in Western European Islam », *Islam and Christian - Muslim Relations* 1, 2006, p. 105-118, p. 111.

2. Voir Marc GABORIEAU et Malika ZEGHAL, « Autorités religieuses en islam », *Archives de sciences sociales des religions* 125, 2004, p. 5-21, p. 17. [en ligne], mis en ligne le 5 décembre 2005, <http://assr.revues.org/document2883.html> (28 juin 2007).

3. Je remercie Ansgar Jödicke, Frank Peter et Dirk Johannsen pour leurs commentaires utiles.

l'autorité qu'il a lui-même choisie »⁴. Sur la base de cette constatation, le musulman ou la musulmane devient acteur (ou actrice) et attribue de l'autorité à une instance subjectivement choisie. Les instances d'autorité sont des tierces personnes, des textes ou des institutions. Elles établissent des valeurs concernant le comportement, qui peuvent ensuite être acceptées par chaque individu.

Dans le cadre restreint de cet article et sur la base d'une enquête qualitative⁵, je propose tout d'abord de décrire différentes instances d'autorité et ensuite de reconstruire les processus subjectifs de leur reconnaissance.

Pour toucher un spectre le plus large possible, j'ai eu recours à trois stratégies de recherche : j'ai contacté directement des femmes dont l'adresse figurait dans le rapport annuel d'une association, j'ai fait appel à des personnes qui connaissaient des femmes musulmanes, et le projet « Haus der Religionen (Maison des Religions) » à Berne m'a également fourni des contacts supplémentaires. Les musulmanes que j'ai rencontrées et interviewées forment un groupe assez homogène, par rapport à leur formation. A une exception près, elles ont toutes suivi une formation supérieure et ont obtenu un diplôme d'un collège, d'une haute école ou d'une université. Ces femmes se décrivent comme étant responsables d'elles-mêmes, ce qui laisse supposer une attitude plutôt critique envers des instances d'autorité religieuse. Cette remarque est nécessaire dans le sens où, à la vue de l'échantillon, les résultats de cette enquête ne sont pas transférables à l'ensemble des musulmanes en Suisse. Six des huit femmes interviewées appartiennent à une association religieuse ou à un groupe de musulmanes organisé de manière informelle. En comparaison avec le degré d'organisation des musulmans en Suisse,

4. Traduction libre de « liegt [es] letztlich beim einzelnen Muslim, an welcher Autorität er sich orientiert. » Heinz HALM, *Islam und Globalisierung*, <http://www.lpb.bwue.de/aktuell/bis/2-3-03/dia.htm>, 2003, 16.6.2004.

5. Interviews que j'ai menées entre octobre 2003 et janvier 2004 avec huit musulmanes domiciliées entre Berne et Fribourg. Quatre des femmes interviewées sont des converties mariées (ou divorcées) avec des hommes du Maghreb ou du Pakistan (Andrea, Brigitte, Daniela et Fabienne), deux femmes ont immigré de la Turquie et de la Macédoine (Emine, Gülsen) et deux femmes sont nées en Suisse de parents d'origine turque (Cemile, Hatice). Vous trouverez une analyse détaillée dans mon travail de licence intitulé *Im Islam muss man auch ein bisschen selber forschen. Qualitative Untersuchung über die Zuweisung von Autorität in religiösen Fragen bei Schweizer Musliminnen*, Fribourg, 2004, non publié.

estimé par Christoph Rüegg à 15 %, ce chiffre est élevé⁶. En ce qui concerne la pratique religieuse, ce groupe de femmes est hétérogène. Andrea par exemple souhaite mener une vie avec une pratique religieuse qu'elle décrit elle-même comme « très stricte »⁷. Gülsen par contre explique qu'elle mange du porc et boit de l'alcool, et qu'elle n'accepte que depuis la naissance de son enfant que Dieu existe⁸. L'arrière-fond culturel de ces femmes est également très hétérogène. Elles entretiennent un rapport très différencié à la pratique religieuse. En conséquence, on pourrait également s'attendre à trouver une multitude d'instances d'autorité.

Dans un premier temps, je propose de décrire le contenu des questions relatives à l'islam que se posent ces femmes, pour ensuite reconstruire les instances d'autorité que celles-ci consultent pour trouver des réponses à leurs questions. Dans un troisième temps je décrirai les processus d'attribution de l'autorité.

Contenu des questions concernant l'islam

La majorité des questions concernant l'islam se réfère au comportement « islamiquement correct » à adopter au quotidien. Le plus souvent les normes évoquées concernent l'habillement, la nourriture, la séparation entre les sexes, le comportement au sein de la famille, l'éducation des enfants, la piscine, la prière, le jeûne et la musique. C'est par exemple le dilemme auquel Andrea est confrontée lorsqu'elle se demande si elle devrait permettre à ses enfants de danser :

Mes deux enfants aiment la musique. Ils ressentent le besoin de danser et de bouger, surtout ma fille. Comment satisfaire ce besoin d'une façon correcte, si on pense que chaque culture suscite des danses, de la musique et des fêtes. Il doit bien y avoir quelque part

6. Voir Christoph RÜEGG, « Vereins- und Stiftungsrechtliche Organisationsformen im Islam in der Schweiz », in : René PAHUD DE MORTANGES et Erwin TANNER (éd.), *Muslime und schweizerische Rechtsordnung*, Fribourg, Editions universitaires (Freiburger Veröffentlichungen zum Religionsrecht, Band 13), 2002, p. 335-362, p. 336.

7. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

8. Interview avec Gülsen le 12.1.2004.

une façon islamique de faire ces choses-là parce que Dieu n'a rien interdit de ce qui nous paraît normal. Donc, quelque part, il doit exister un cadre où on peut vivre cela de façon adéquate. C'est ce qui me préoccupe juste en ce moment⁹.

Cet exemple montre bien comment une question concrète déclenche la recherche d'une instance d'autorité et que cette attribution ne va pas de soi.

Des questions d'ordre « théologique » n'apparaissent que rarement dans les interviews. Gülsen par exemple se posait la question de l'existence de Dieu pendant sa jeunesse déjà et après la naissance de son enfant¹⁰.

Les questions en lien avec un comportement « islamiquement correct » ne sont pas aussi fréquentes chez toutes les femmes. Andrea, d'un côté, souhaite vivre en complète adéquation avec les normes islamiques. En conséquence elle se pose souvent des questions religieuses et cherche ainsi une référence pour trouver des réponses¹¹. Gülsen, par contre, ne se pose aucune question religieuse au quotidien et n'attribue – par conséquent – aucune autorité. Emine décrit sa façon de vivre actuellement la religion comme un « repos ». Après de longues années de réflexion sur les normes islamiques et leurs « significations profondes », elle estime avoir atteint la pratique souhaitée. Elle pense que tout ce qu'elle apprendrait encore serait du « superflu » (*Beigemüse*). C'est la raison pour laquelle elle ne se pose actuellement aucune question d'ordre religieux.

Je suis en Suisse depuis vingt ans. Je n'ai pas arrêté de chercher, chercher, chercher... Puis est venue une période de calme. Plus rien, seulement ces cinq piliers (elle rit), le temps est venu, Alhamdulillah¹².

Actuellement, Emine transmet son savoir, notamment concernant les questions de la femme et de la famille, en tant qu'intervenante ou

9. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

10. Interview avec Gülsen le 12.1.2004.

11. Voir Schirin AMIR-MOAZAMI et Jeanette S. JOUILI, « Knowledge, Empowerment and Religious Authority Among Pious Muslim Women in France and Germany », *The Muslim World* 96, 2006, p. 636.

12. Interview avec Emine le 18.12.2003.

aumônière dans les prisons. On peut donc supposer qu'elle est considérée comme une instance d'autorité par d'autres femmes musulmanes.

De plus, nous pouvons constater l'application pragmatique que ces femmes font des normes juridiques islamiques. Elles vivent ces normes en adéquation avec leur mode de vie et leur pratique religieuse, et ce choix n'implique pas de changements décisifs dans leur vie de tous les jours au sein de la société¹³. Dans ce contexte, on peut relever deux stratégies de légitimation foncièrement différentes dans cette rencontre entre des normes islamiques et des normes de la société suisse : Cemile « profanise » les normes islamiques en leur cherchant un équivalent dans les normes de la société, ce qui leur donne une légitimation.

Désormais, je m'abstiens de boire de l'alcool seulement pendant le ramadan. Certaines personnes ne voient pas pourquoi elles arrêteraient de boire de l'alcool pendant le ramadan alors qu'elles en consomment tout le reste de l'année. D'autres personnes sont, elles, plus strictes. Si l'alcool a été interdit, c'est parce que certains se sont comportés n'importe comment créant des situations incontrôlables. C'est exactement la même chose que de prévenir la conduite d'un véhicule quand on a bu de l'alcool¹⁴.

Andrea, quant à elle, « islamise » des normes profanes issues de la société en les légitimant avec des normes islamiques. C'est ainsi, par exemple, qu'elle cherche une légitimation islamique dans la *Sunna* pour le fait de se laver les mains avant le repas – une règle qui n'avait pas une connotation religieuse dans sa socialisation chrétienne.

Les individus en tant qu'instances d'autorité

Concernant les individus ayant une autorité en matière religieuse, les recherches actuelles considèrent surtout les érudits et les intellectuels, faisant partie du « leadership »¹⁵. L'analyse des interviews de

13. Voir Petra BLEISCH BOUZAR, « Islamrechtliche Normen in der Schweiz », *Interdialogos*, 2005, p. 20-22.

14. Interview avec Cemile le 10.11.2003.

15. Voir également des recherches récentes comme celle de Frank PETER, *op. cit.*, p. 111.

femmes musulmanes montre pourtant que les membres de la famille et les amies sont principalement contactés pour une question concrète. Dans ce chapitre, je donnerai d'abord une description générale des personnes citées par les interviewées, pour ensuite décrire plus en détail les qualités qui leur sont attribuées.

Membres de la famille et amies

Dans les interviews, chaque femme a cité une ou deux personnes qui occupent une place prépondérante dans la question de la reconnaissance de l'autorité. Je les appelle ici des personnes clés. Ces dernières donnent aux femmes un premier accès au système de symboles islamiques par leur socialisation, que ce soit ceux acquis pendant leur enfance ou après leur conversion¹⁶. Pour celles qui sont nées musulmanes, les personnes clés sont leur père et/ou leur mère. Pour trois des femmes converties, leur mari a joué ce rôle, alors que pour une quatrième, une amie a pris cette responsabilité. Les personnes clés sont les partenaires privilégiés pour les discussions, et c'est dans ce contexte de socialisation que l'autorité leur est accordée tacitement. Ces personnes sont des guides dans le choix des lectures islamiques ; elles peuvent également faciliter les contacts avec d'autres musulmanes ou des institutions islamiques comme des associations de femmes, par exemple. Elles influencent ainsi les comportements religieux et l'adaptation de ces femmes ; certaines musulmanes interviewées m'ont expliqué qu'elles vivaient encore actuellement d'après ces premiers critères acquis et qu'elles accordaient encore de l'autorité à ces personnes clés. Influencées par des changements de vie (migration, changement de partenaire ou naissance du premier enfant), d'autres femmes ont donné une nouvelle orientation à leur comportement religieux et n'accordent donc plus d'autorité aux personnes clés.

D'autres recherches, comme celles de Leïla Babès, montrent que les jeunes musulmans de la deuxième génération cherchent à se distinguer clairement de la génération de leurs parents dans leur

16. On peut considérer comme période de socialisation soit l'enfance des femmes nées musulmanes, soit les premiers temps qui suivent la conversion. Voir Tina Gudrun JENSEN, « Religious Authority and Autonomy Intertwined : The Case of Converts to Islam in Denmark », *The Muslim World* 96, 2006, p. 643-660, p. 648.

rapport à la religion¹⁷. Ce qui n'est pas le cas des deux femmes issues de la deuxième génération que j'ai interviewées qui se situaient plutôt dans une certaine continuité avec les valeurs de leurs parents¹⁸. Cemile par exemple explique qu'elle éduquerait ses enfants comme elle a été éduquée par son père, ce qu'elle exprime explicitement dans un récit à propos de l'apprentissage de la prière :

Mon père nous entraînait, toute la famille, à faire ensemble la prière. C'était marrant, on était tous dans la salle de bain à nous laver et faire nos ablutions. Après, on mettait le foulard et on commençait à prier. Notre père nous expliquait aussi les expressions de la prière, les *suras*, celles que l'on prononce dans telle ou telle situation. Je les utilise encore très souvent aujourd'hui. Ce n'est pas que je prie cinq fois par jour, mais quand je me couche, le soir, alors là, c'est un peu comme une tradition, je prie et je remercie Dieu pour la journée qui s'est bien passée. Quand j'ai un souhait, eh bien je l'exprime dans la prière la plupart du temps (elle rit). Je pense que quand j'aurai des enfants, je les éduquerai comme mon papa nous a éduqués¹⁹.

En ce qui concerne les converties, on peut faire remarquer que plus leurs connaissances personnelles de l'islam augmentent, moins elles accordent d'autorité à leur mari. Concernant les femmes religieusement actives, Nadine Weibel parle d'un « glissement qui transfère l'autorité du niveau des hommes à celui de Dieu »²⁰, en cherchant plutôt des réponses dans le Coran et la *Sunna*. Il semble que la plupart des musulmanes interviewées se tournent davantage vers d'autres femmes de leur cercle d'amies ou de connaissances. Daniela raconte par exemple :

17. Voir Leïla BABÈS, « Norme et autorité religieuse chez les jeunes musulmans de France », in : Martine COHEN, Jean JONCHERAY et Pierre-Jean LUIZARD (éd.), *Les transformations de l'autorité religieuse*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 199-214, p. 199.

18. Les deux réactions – démarcation ou continuité avec les valeurs parentales – ont été observées par Grit Klinkhammer : Grit KLINKHAMMER, *Moderne Formen islamischer Lebensführung, Eine qualitativ-empirische Untersuchung zur Religiosität sunnitisch geprägter Türcinnen in Deutschland*, Marburg, Diagonal-Verlag, 2000, p. 250.

19. Interview avec Cemile le 10.11.2003.

20. Nadine WEIBEL, « De l'autorité du père à celle de Dieu. Ou comment les "musulmanes-actives" d'Europe se réapproprient l'autorité religieuse », in : Martine COHEN, Jean JONCHERAY et Pierre-Jean LUIZARD (éd.), *Les transformations de l'autorité religieuse, op. cit.*, p. 139-148, p. 144 s.

– Daniela : Quand j'ai des questions, je sollicite quelqu'un que j'aime bien. C'est une personne très gentille, avec beaucoup d'expérience, une femme plus âgée qui peut aussi me dire où je peux poser des questions.

– PBB : Et quand elle ne sait pas ?

– Daniela : Elle le reconnaît et ne cherche pas à me donner des conseils.

– PBB : Tu as donc toujours été chez cette même femme plus âgée quand tu avais des questions ?

– Daniela : Oui, pour des questions précises qui concernent le cœur²¹.

Ainsi Andrea décrit les femmes auxquelles elle attribue l'autorité dans les questions de l'éducation de ses enfants, comme étant des musulmanes expérimentées. Andrea explique qu'elle les prend comme modèles :

On cherche simplement des personnes au sein de l'association de femmes qui ont de l'expérience, qui sont déjà passées par là (elle rit) et qui ont déjà fait un même type d'expérience. Il y a des discussions et des échanges. On cherche des personnes qui sont plus loin que soi dans leur réflexion, plus avancées que là où nous sommes²².

En résumé, on peut dire que les femmes consultent de préférence des personnes faisant partie de leur famille, leur cercle d'amis ou des femmes de l'association pour trouver une réponse à leurs questions actuelles. Aucune de ces femmes ne demanderait conseil en premier lieu à un érudit islamique.

Les érudits en matière de religion

D'après les musulmanes interrogées, les érudits islamiques²³ se divisent en deux grands groupes : ceux que les femmes rencontrent dans les mosquées, à des conférences ou pendant des cours et ceux

21. Interview avec Daniela le 26.11.2003.

22. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

23. Par « érudits islamiques », j'entends ici des personnes, qui ont été acceptées en tant que telles par les musulmanes. Les interviewées emploient pour les désigner différentes expressions : *Imam* (arabe : celui qui guide la prière), *Sheikh* (arabe : vieil homme ; titre pour les hommes ayant une importance dans la vie spirituelle,

qu'elles connaissent à travers les livres, les débats télévisés ou les discussions avec d'autres musulmans, mais qu'elles n'ont jamais rencontrés personnellement²⁴. Emine estime qu'un érudit n'a pas forcément besoin de suivre une formation. Elle définit un érudit comme « une personne compétente à qui l'on peut poser des questions en toute tranquillité et chez qui trouver une réponse, tout simplement »²⁵.

Selon Marc Gaborieau et Malika Zeghal, la fonction de l'imam en Europe et aux Etats-Unis s'est fortement diversifiée : « L'imam est devenu une source fondamentale d'autorité musulmane. »²⁶ Dans les interviews en revanche, on trouve peu de déclarations positives au sujet des érudits islamiques avec qui les femmes interrogées ont eu un contact direct²⁷. Pour Andrea, l'imam joue un rôle important quand il explique les fondements des normes juridiques islamiques, ou quand il intervient dans les conflits avec son mari à propos de l'éducation des enfants. Les explications possibles données par l'imam, lors d'un conflit en particulier, sont davantage perçues comme un conseil que comme une prescription de comportement à suivre obligatoirement. Les deux ressortissantes turques qui ont suivi l'enseignement du Coran en Suisse ont vécu des expériences très différentes. Alors que Hatice a volontiers suivi ces cours pendant son enfance, parce que le *hoca* leur distribuait du chocolat et des bonbons quand ils ont enfin réussi à lire le Coran sans faute, Cemile raconte que le *hoca* n'a jamais représenté l'autorité, et qu'elle s'est souvent moquée de lui avec les autres enfants.

quotidienne ou sociale ; maître chez les soufis), *Hoca* (turc : enseignant de religion).

24. Pour une analyse plus approfondie des experts religieux, Frégosi propose la typologie suivante : « le personnel cultuel, les conférenciers itinérants, la direction spirituelle dans l'islam soufi, les consultants religieux saisonniers et enfin les opérateurs magico-rituels » (Franck FRÉGOSI, « Nouvelles figures ou mutations de leadership religieux musulman dans un espace laïc. Le cas de la France », in : Martine COHEN, Jean JONCHERAY et Pierre-Jean LUZARD [éd.], *Les transformations de l'autorité religieuse*, op. cit., p. 169-185, p. 171).

25. Interview avec Emine le 18.12.2003.

26. Voir Marc GABORIEAU et Malika ZEGHAL, art. cit., p. 17-18.

27. Constatation similaire de Sigrid Nökel et Tina Gudrun Jensen : Sigrid NÖKEL, *Die Töchter der Gastarbeiter und der Islam. Zur Soziologie alltagsweltlicher Anerkennungspolitik, eine Fallstudie*, Bielefeld, transcript, 2002, p. 51 ; Tina Gudrun JENSEN, art. cit., p. 653.

Dans le cours de lecture du Coran, c'était marrant, parce que le *hoca* n'arrivait presque pas à nous gérer. Nous n'étions pas très disciplinés et à la fin, on a posé plein de questions si bien qu'on n'a pas beaucoup avancé. Bon, c'est vrai, j'ai appris l'alphabet, mais je l'ai très vite oublié (elle rit)²⁸.

Les femmes sont unanimes quant au fait qu'un imam en Suisse devrait au moins maîtriser l'une des langues nationales, qu'il devrait bien connaître les normes de la société suisse et s'y conformer le plus possible. Emine critique le fait que les imams envoyés par la Turquie ne restent en Suisse que pour une durée de quatre ans, et elle explique que c'est pour cette raison que chaque nouveau venu commence à nouveau son enseignement avec les cinq piliers de l'islam et qu'elle ne pourrait jamais apprendre rien de plus d'eux. Daniela et Fabienne racontent qu'elles n'ont plus accordé d'autorité à l'imam arabe précédent après que, pendant un cours, il ait expliqué que, pour être une bonne musulmane, c'était suffisant qu'une femme soit capable de faire trois choses correctement : prier, jeûner et obéir à son mari.

Pour moi, c'est comme s'il était mort ; ça ne me touchait plus, tout simplement. Alors je ne lui ai plus posé d'autres questions puisqu'il avait pris cette direction²⁹.

En ce qui concerne les érudits islamiques connus à travers leur participation à des émissions télévisées ou à travers leurs livres, les femmes citent plusieurs noms³⁰ et j'estime pour ma part que si leur comportement religieux de base correspond à celui des femmes, c'est là une qualité décisive.

28. Interview avec Cemile le 10.11.2003.

29. Interview avec Emine le 18.12.2003.

30. Daniela cite le *Sheikh* Nazim, un maître soufi de la *Naqshbandiyya* ; Andrea lit volontiers les livres d'Ahmad von Denffer et de la famille Ramadan – sans faire de distinction entre Saïd, Hani et Tariq Ramadan ; Cemile aime regarder les émissions télévisées de Yasar Nuri Öztürk, tandis que Hatice admire tout particulièrement Fetullah Gülen et Said Nursi. Emine préfère une revue publiée par Emine Şenlikoglu.

Non-musulman-e-s

Même si cela est plutôt rare, on ne peut pas complètement exclure que des non-musulmans soient reconnus comme des instances d'autorité. Cemile estime que le Professeur Reinhard Schulze de l'Université de Berne, non musulman, mais spécialiste de l'islam, et qu'elle a entendu lors d'une conférence, est un homme très compétent pour toutes les questions religieuses. Elle ne précise pas si elle lui accorderait la même autorité concernant une question concrète.

Les qualités personnelles les plus appréciées

En citant une personne comme instance d'autorité, les femmes interviewées expliquent en général pour quelles raisons cette personne est importante, c'est-à-dire quelles qualités personnelles la distinguent des autres.

Le savoir

Un grand savoir est l'une des principales qualités que les femmes citent en rapport avec les personnes à qui elles attribuent une autorité. Il est intéressant de constater que, dans les interviews, on ne trouve aucun passage dans lequel une des femmes aurait fait une différence entre un savoir acquis d'une façon autodidacte et un savoir appris dans une formation religieuse. Certaines femmes font une critique assez prononcée du savoir acquis par le biais d'une socialisation traditionnelle. Trois des femmes interrogées déclarent qu'elles seraient prêtes à exiger une preuve de la part des instances d'autorité si la réponse donnée ne leur semblait pas plausible ; en règle générale, un passage du Coran ou de la *Sunna*, comme par exemple Andrea :

Mon mari dit parfois des choses qui me semblent bizarres, mais quand il explique d'où il tient ça, quand il peut le prouver noir sur blanc (elle rit), alors je le crois. Sinon, je lui dis « non, viens, demandons à

l'imam » ou alors j'essaie moi-même de vérifier quand j'ai l'impression que ce qu'il m'explique n'est pas dans la *Sunna*³¹.

Pour ces femmes, une qualité importante de la personne d'autorité est qu'elle connaisse les limites de son propre savoir et qu'elle s'adresse à d'autres instances si elle ne sait pas répondre à une question.

Les qualités pédagogiques

Pour les musulmanes, le savoir en lui-même ne semble pas suffisant si la transmission de ces connaissances et un certain talent pédagogique ne font pas partie des qualités de l'instance d'autorité. Un exemple pour illustrer que cette qualité peut se révéler indispensable dans le processus de l'attribution de l'autorité est celui de Cemile. En effet, elle explique que son père et sa mère étaient sur un pied d'égalité quant aux connaissances qu'ils avaient en matière religieuse, mais elle estime que son père était le plus doué des deux pour transmettre ce savoir :

Dans ce sens, maman est pareille à papa. Mais papa explique mieux qu'elle. Il a simplement le flair pour expliquer très bien tout ça avec des exemples, c'est pour ça que je pose ces questions à papa³².

L'expérience

Andrea, ainsi que trois autres femmes, accorde plus d'estime aux instances d'autorité qui ont une plus grande expérience, surtout pour une question aussi délicate que l'application des normes légales islamiques dans la société suisse. D'après Andrea, un retard au niveau du savoir ou de l'expérience peut être rattrapé, ce qui entraîne une diminution de l'autorité.

31. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

32. Interview avec Cemile le 10.11.2003.

La langue

Le handicap concernant la langue est une des raisons mises en avant par ces femmes pour expliquer pourquoi elles n'accordent pas d'autorité à l'imam de la mosquée locale. Le problème ne se limite pas uniquement à une incompréhension due à la langue, mais également au langage utilisé dans les discours. Pour cette raison, Daniela aimerait questionner le *Sheikh Nazim* :

Alors je préférerais interroger le *Sheikh Nazim* parce qu'il utilise une langue que je comprends, non pas le turc, mais le style et la manière³³.

L'attitude religieuse

Comme je viens de le signaler en parlant des érudits, le comportement religieux de la personne est, bien avant son savoir, le critère le plus important pour que les femmes interviewées décident d'accorder de l'autorité à une personne ou non³⁴. Pour qualifier ce concept, les femmes interviewées ont eu recours à des notions comme : « moderne », « critique vis-à-vis de la tradition », « fausse dévotion », « sévère », « non moralisateur », « non autoritaire ». Fabienne par exemple apprécie chez son enseignant de Coran son attitude pragmatique envers les normes islamiques :

Un qui me convient très bien, c'est celui qui nous enseigne le Coran. C'est un homme de savoir qui sait expliquer avec une grande précision. Il a un niveau universitaire, il interprète clairement les choses. Je lui ai demandé si ça ne l'embêtait pas que l'on soit parfois les deux seuls. Il m'a dit que non même s'il devrait y avoir au moins encore une deuxième femme dans ce type de rencontre. De même quand une femme a ses règles, elle ne devrait pas toucher le Coran. Quand je lui ai dit que j'avais ce problème, il m'a dit que ça ne faisait rien, car quand on est en train d'étudier, on peut toucher le Coran quoi qu'il arrive. Son attitude me plaît. On peut donc changer

33. Interview avec Daniela le 26.11.2003.

34. Par comportement religieux, je désigne la manière dont une personne pense et vit sa religion.

les règles quand c'est nécessaire. C'est ce que j'apprécie dans cette religion³⁵.

Pour certaines musulmanes, il ressort des interviews qu'un croyant « non attaché aux dogmes » a une qualité importante – elle est le plus souvent citée en tant que qualité positive pour tout ce qui concerne le comportement religieux des personnes désignées comme instances d'autorité. Par opposition, le terme de « croyant strict » est un attribut fréquemment utilisé pour désigner les personnes à qui on n'accorde aucune autorité. Dans les faits, il semble que cette qualité ne renvoie pas à une pratique « stricte » ou « non stricte », mais qu'elle remplit plutôt la fonction de délimitation et de légitimation.

Les compétences sociales

Les déclarations des femmes sur l'importance des compétences sociales des personnes d'autorité sont très variées. Comme caractéristiques importantes, elles citent par exemple l'honnêteté, la crédibilité, une personnalité forte, jeune, cordiale et pleine d'énergie, dotée de courage, de confiance et ayant des bonnes connaissances de l'être humain.

La disponibilité

La disponibilité de la personne est une qualité décisive pour la reconnaissance de l'autorité concernant une question concrète. Cette disponibilité inclut un aspect temporel et spatial. Si la personne n'a jamais le temps ou si elle habite trop loin, on ne peut pas l'interroger directement. Daniela explique qu'elle voudrait bien poser plus de questions à une spécialiste syrienne, mais cette dernière ne vient que rarement en Suisse.

Le rôle

Les musulmanes que j'ai interrogées parlent spontanément peu de la reconnaissance de l'autorité basée sur le rôle d'une personne. Emine accorde cette autorité à son frère en raison, entre autres, de

35. Interview avec Fabienne le 18.12.2003.

son statut d'aîné de la famille et du rôle qu'il a joué en prenant la place du père lors du décès de ce dernier. Comme nous venons de le voir, les personnes clés sont importantes dans la socialisation des femmes à travers leur rôle de parents ou de maris.

En résumé nous pouvons constater qu'une personne est intéressante en tant qu'instance d'autorité quand elle peut faire appel, outre son savoir, à son expérience et à différentes compétences sociales, et qu'elle peut être un modèle dans sa façon de vivre l'islam dans la société suisse. Dans ce contexte, la constatation de Frank Peter est intéressante ; en effet, il estime que si Tariq Ramadan et Hassan Iquioussen sont si populaires auprès des jeunes musulmans de deuxième génération en France, c'est justement par le fait que, ayant eux-mêmes grandi en Europe, ils tiennent le rôle de modèles et représentent un exemple :

Iquioussen est considéré comme une autorité religieuse et en même temps comme un modèle à suivre pour son auditoire. En tant qu'autorité religieuse, il est demandé à Iquioussen d'interpréter les textes fondateurs et les prescriptions légales de l'islam. On attend de lui qu'il fasse un lien entre ces textes et la vie des jeunes musulmans français³⁶.

Les institutions en tant qu'instances d'autorité

Les femmes décrivent l'association islamique de femmes à laquelle elles appartiennent comme très importante dans leur vie. Cette association met à disposition des livres et des brochures sur l'islam et offre la possibilité de trouver à tout moment une personne disponible pour répondre aux questions et discuter de problèmes³⁷. Des cours et des conférences sont organisés, auxquels les femmes assistent plus ou moins régulièrement. Quelques-unes participent à

36. Frank PETER, « Islamic Sermons, Religious Authority and the Individualization of Islam in France », in : Manuel FRANZMANN, Christel GÄRTNER et Nicole KÖCK (éd.), *Religiosität in der säkularisierten Welt. Theoretische und empirische Beiträge zur Säkularisierungsdebatte in der Religionssoziologie*, Wiesbaden, VS Verlag, 2006, p. 303-319, p. 306. Voir Franck FRÉGOSI, *art. cit.*, p. 169.

37. Au sujet de l'importance des réseaux informels pour les femmes converties, voir Tina Gudrun JENSEN, *art. cit.*, p. 650-651.

l'élaboration du programme annuel. Deux femmes suivent exclusivement les cours proposés par l'association et n'ont pas de contacts en dehors de celle-ci. La bibliothèque de l'association ainsi qu'une liste de livres que celle-ci recommande (disponibles à la bibliothèque islamique de Kriens), sont des opportunités intéressantes pour les femmes. C'est pour ces raisons qu'elles accordent une autorité à l'association, surtout en ce qui concerne le choix de leurs lectures personnelles. Fabienne explique la provenance des livres qui figurent dans sa bibliothèque :

Au début j'achetais moi-même mes livres, sur Internet ou en librairie. Parfois je récupérais des ouvrages que la bibliothèque ne voulait pas garder. Une partie de mes livres vient justement de la Bibliothèque islamique de Kriens. Si un thème qui m'intéresse est traité dans un livre de cette bibliothèque, je suis rassurée par le fait de ne pas tomber sur un ouvrage suspect³⁸.

Mais Fabienne se montre aussi critique envers l'association, surtout après le changement de présidence. L'offre aurait beaucoup changé et des cours sur le soufisme, le shiisme ou à contenu non religieux ne seraient plus autorisés.

En plus de cette association, les femmes désignent les institutions suivantes comme instances d'autorité : les mosquées arabes et turques, une *zawiya*³⁹ en Gruyère et l'Institut des sciences de l'islam et de nouvelle philologie orientale de l'Université de Berne.

Toutefois, à l'encontre de la constatation de Marc Gaborieau et Malika Zeghal que « la mosquée est aujourd'hui l'espace primordial de rencontre des musulmans et de l'émergence de l'autorité religieuse »⁴⁰, aucune de ces femmes ne semble considérer la mosquée comme un endroit où l'on reste volontiers et souvent. Daniela explique qu'elle ne se sentait pas à l'aise à la mosquée :

Je ne suis allée que deux fois à la mosquée. Une fois pour chercher des brochures et une deuxième pour voir. Je n'ai rien ressenti. Ça ne me convient pas, tout simplement. Je préfère prier dans le centre

38. Interview avec Fabienne le 18.12.2003.

39. Endroit où les membres d'un ordre soufi font leurs prières et suivent un enseignement religieux.

40. Marc GABORIEAU et Malika ZEGHAL, *art. cit.*, p. 17.

islamique pour les femmes ou chez des gens, en privé. Peut-être que ça a un rapport avec le fait que les hommes viennent tous ensemble à la mosquée et nous regardent. A la mosquée, ce n'est pas là que tu trouves les meilleurs exemples (elle rit)⁴¹.

Les textes en tant qu'instances d'autorité

Comme nous avons déjà pu le constater, les femmes peuvent exiger, de la part de certaines personnes, des textes pour prouver la justesse de leurs déclarations. Les institutions, quant à elles, essayent d'établir un ensemble de textes corrects pour les croyantes. La première analyse montrait que divers livres, revues, cassettes et pages Internet pouvaient constituer des instances d'autorité en plus du Coran et de la *Sunna*. Je voudrais ici insister sur l'importance du Coran et de la *Sunna* ; les autres instances ne seront donc que très brièvement décrites.

Le Coran

Par le fait que les femmes se désignent comme musulmanes, on peut s'attendre à ce qu'elles se réfèrent aux symboles religieux qui constituent l'islam. Le Coran et la tradition du prophète font partie de ces symboles constitutifs. Dans les livres d'introduction à l'islam, on retrouve en général l'affirmation que le Coran représente la source principale pour les musulmans⁴². Cette constatation cache les différences dans la reconnaissance de l'autorité révélées dans les interviews. Sept des huit femmes interrogées accordent une autorité au Coran. Elles désignent le Coran comme « source principale », « fil conducteur », « guide », « code de loi » ou comme « traduction de la Bible ». Mais il faut tout d'abord vérifier de plus près si ces femmes consultent effectivement le Coran pour trouver une réponse

41. Interview avec Daniela le 26.11.2003.

42. Par exemple, voir Endress : « Selon la croyance des musulmans, le Coran est la parole de Dieu, la révélation de sa divinité et de sa supériorité à l'homme. » Gerhard ENDRESS, *Der Islam. Eine Einführung in seine Geschichte*, Munich, Beck, p 33. Voir également Marc GABORIEAU et Malika ZEGHAL, *art. cit.*, p. 12.

à une question concrète. Pour Gülsen, le Coran aurait besoin de réformes et n'est rien de plus qu'un beau roman. Dans sa vie de tous les jours, il n'aurait pour elle pas la moindre importance.

Aucune des huit femmes interrogées ne maîtrise suffisamment la langue arabe pour pouvoir lire et comprendre le Coran dans sa version originale. Ce sont surtout les femmes converties, qui, suite à leur conversion, se préoccupent de trouver une traduction correcte du Coran. Elles sont conscientes qu'une traduction est déjà en elle-même une interprétation. Pour ces femmes, il est très important de se baser sur une traduction admise par la communauté et en particulier par l'association de femmes dont elles sont membres. Il existe deux traductions (en allemand) reconnues⁴³, écrites par deux auteurs musulmans, Ahmad von Denffer et Muhammad Ibn Ahmad Ibn Rassoul. Les éditions du Coran qui ne sont pas reconnues sont celles de l'*Ahmadiyya*⁴⁴ ainsi que celles qui ont été rédigées par des non musulmans. Cette analyse montre que ce n'est pas la qualité linguistique de la traduction qui est décisive dans le choix de l'édition, mais le comportement religieux des traducteurs. Les trois musulmanes qui lisent le Coran en turc ne font aucun commentaire concernant la problématique de la traduction.

Quatre des huit femmes interviewées se demandent si le Coran a encore une quelconque validité à l'heure actuelle ou non. Elles sont

43. N.d.t. : en français, une des traductions majoritairement reconnue est celle de Jacques BERQUE, *Le Coran*, essai de trad. de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique, Paris, Albin Michel (Spiritualités vivantes 194), 2002. Les musulmans rencontrés dans le cadre d'une autre recherche en Suisse romande (voir Matteo GIANNI, Mallory SCHNEUWLY PURDIE, Stéphane LATHION et Magali JENNY, *Vie musulmane en Suisse. Profils identitaires, demandes et perceptions des musulmans en Suisse. Eléments qualitatifs*, Berne, Documentation sur la politique d'intégration publiée par la Commission fédérale des étrangers, 2005) possèdent presque tous la traduction de Mouhammad HAMIDALLAH *et al.*, *Le noble Coran et la traduction en langue française de ses sens = Al-Qur'an al-karim : wa tarğma ma'ānhi ilā al-luğa al-firansiyya*, Al-Madinah Al-Munawwarah, Complexe Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran, 2003. Ce livre est surtout apprécié pour sa qualité esthétique.

44. L'*Ahmadiyya* est un mouvement qui s'est formé en Inde suite à la doctrine de Mirza Ghulam Ahmad (1839-1908). Dans la pratique rituelle, l'*Ahmadiyya* est plus ou moins en accord avec la « majorité islamique orthodoxe ». La différence reste dans la valorisation de Mirza Ghulam Ahmad qui est considéré par les *Ahmadis* comme un prophète, ce que les autres musulman-e-s rejettent en mettant en avant que Mohamed est le dernier des prophètes.

d'accord sur le fait que le Coran ne propose pas une réponse à toutes les questions. A la question de savoir ce que le Coran signifie pour elle, Emine répond :

Un chemin qui montre la voie vers quelque part. Mon père disait toujours que dans le Coran, tu peux trouver toutes les réponses sur la vie et sur la mort, mais comme c'était mon père, je ne le croyais pas vraiment. Une fois, j'étais dans un groupe et un homme a demandé s'il était vrai que dans le Coran il y a une réponse pour toute question que l'on se pose. Peut-on trouver par exemple combien de pains on peut produire avec un sac de farine ? Le spécialiste a répondu que dans le Coran, il est écrit que quand on a une question, il faut la soumettre à quelqu'un qui s'y connaît, à un boulanger en l'occurrence. Pour moi c'était très logique⁴⁵.

Ces mêmes femmes expliquent que certaines réponses du Coran ne sont pas modernes, comme par exemple les normes pénales. Gülsen conteste même complètement la validité du Coran.

Dans son étude sur les femmes converties, Brigitta Müller-Rohr constate que le Coran serait important pour elles dans la mesure où il fournirait des directives précises de comportement⁴⁶. Sur la base des analyses de mes interviews, cette thèse n'est pas confirmée. On ne trouve pas de référence au fait que la lecture du Coran permette à une femme d'en déduire une action concrète pour elle-même. Hatice par exemple explique que la thématique du foulard est traitée par le Coran sur huit pages, et qu'elle préférerait lire un livre d'un érudit en particulier, qui est plus compréhensible. En réalité, le Coran contient deux versets qui traitent de la thématique de la « couverture pour les femmes ». En conséquence, la déclaration de Hatice doit être interprétée et on peut en déduire qu'elle n'a pas consulté le Coran à ce sujet. Contre la thèse de Brigitta Müller-Rohr, on peut argumenter avec des déclarations de musulmanes qui disent que de nombreux versets leur sont incompréhensibles. Pour les comprendre, elles ont besoin de l'aide des instances d'autorité, à moins qu'elles ne s'efforcent de chercher une réponse elles-mêmes.

45. Interview avec Emine le 18.12.03.

46. Voir Brigitta MÜLLER-ROHR, *Das Paradies liegt unter den Füßen der Frauen. Eine qualitative Studie über Schweizerinnen, die zum Islam übergetreten sind*, Zurich, Studentendruckerei, 1996, p. 56 ; voir également Nadine WEIBEL, *art. cit.*, p. 145.

Fabienne représente une exception puisqu'elle déclare avoir décidé seule sur la « question du foulard » en interprétant elle-même des versets du Coran :

Dans le Coran, sur la question du voile il est écrit qu'il faudrait porter un tissu sur soi. Mais ça ne veut sûrement pas dire qu'il faut aussi recouvrir la tête. Mohamed a dit que c'est beau de ne voir que le visage et les mains d'une femme et d'avoir donc les cheveux couverts. Ici, pour moi, le Coran a plus de poids que les déclarations du prophète⁴⁷.

Les femmes qui consultent le Coran effectivement, l'utilisent surtout pour réciter ou vérifier des versets qui sont mentionnés dans les débats publics.

Par contre, on trouve de nombreuses références dans les interviews dans lesquelles on peut deviner que le Coran peut servir de légitimation à d'autres instances d'autorité ou d'assises à leurs déclarations, et cela dans la mesure où il accroît leur autorité. Jacques Waardenburg observe également que, même si des textes coraniques sont souvent utilisés comme arguments dans les discussions, les musulman-e-s s'y réfèrent relativement peu dans leur vie quotidienne.

Les textes coraniques, par exemple, sont souvent évoqués et utilisés comme arguments pour défendre ou légitimer un point de vue particulier lors de disputes ou conflits. Les textes coraniques fonctionnent donc comme symboles servant les intérêts d'utilisateurs qui ne se demandent pas vraiment ce qu'ils signifient. [...] Dans la vie quotidienne, les individus ne se réfèrent pas souvent à des textes coraniques, textes qu'ils ne connaissent pas toujours, mais plutôt à certaines personnes qui sont censées connaître le Coran et dont le jugement est pour cette raison considéré comme d'autorité. Ces autorités sont consultées dans des moments de crise ou lorsque des décisions importantes doivent être prises. Elles sont des avis d'autorité d'ordre privé, basés sur le Coran⁴⁸.

47. Interview avec Fabienne le 18.12.2003.

48. Jacques WAARDENBURG, « Normativ Islam in Europe », in : Felice DASSETTO (éd.), *Paroles d'Islam. Individus, sociétés et discours dans l'islam européen contemporain*, Paris, Maisonneuve & Larose, p. 49-68, p. 62.

La Sunna

Avec le Coran, la *Sunna*, tradition du prophète, fait partie des symboles constitutifs de l'islam. L'analyse montre que pour trois des femmes interrogées, la *Sunna* n'a aucune signification. L'une d'elles, Gülsen, émet un avis très critique concernant Mohamed. Elle se demande si Mohamed, en épousant Aïcha, âgée de neuf ans, n'aurait pas montré des tendances pédophiles. Pour cette raison, il est hors de question qu'elle le considère comme un exemple. Cinq femmes accordent une autorité à la *Sunna*⁴⁹.

La *Sunna*, contrairement au Coran, n'a pas de canons établis, mais se compose de différents recueils de *hadiths*, qui sont différemment admis par les divers groupes musulmans⁵⁰. Les femmes de langue maternelle allemande, membres de l'association des femmes ou l'ayant été périodiquement, se réfèrent à un extrait tiré du recueil de *hadiths* de Buchari traduit par Ibn Rassoul. C'est bien plus la validité actuelle des *hadiths* que la reconnaissance des recueils de *hadiths* qui préoccupe les musulmanes. Celles d'entre elles qui émettent un avis à ce sujet sont jugées d'une manière plutôt critique. Emine, par exemple, accepte la transmissibilité des *hadiths* qui ont pour contenu les questions de relations et de voisinage, mais elle rejette ceux qui sont contre les femmes et qu'elle considère comme non islamiques :

Il y a des *hadiths* à propos des femmes qui ne sont vraiment pas logiques. Ça me dérange. Ils ne sont pas islamiques. Ils ont sûrement été inventés par des hommes qui sont contre le fait que la vie soit pleine de couleurs. On peut discuter à propos des *hadiths*⁵¹.

Les femmes critiques sont conscientes que les *hadiths* résultent d'un contexte ou d'une situation bien précis. Les femmes qui accordent une autorité de principe aux *hadiths* les considèrent comme plus compréhensibles que les sourates du Coran. Ainsi Andrea qui

49. Tina Gudrun Jensen constate que les femmes converties sont particulièrement attirées par les *hadiths*. Voir Tina Gudrun JENSEN, *art. cit.*, p. 650.

50. Voir Mohammed ARKOUN, *Der Islam. Annäherung an eine Religion*, Heidelberg, Palmyra, 1999, p. 91.

51. Interview avec Emine le 18.12.2003.

déclare que la compilation des *hadiths* qu'elle utilise tient une place importante dans son quotidien :

Pour moi, la *Sunna* est bien plus facile à comprendre que le Coran déjà parce que je peux m'orienter par thème et parce qu'il y a des exemples de la vie quotidienne, donc qui me concernent moi aussi. Les propos sont imagés, on parle du comportement, je peux m'en inspirer et faire des efforts pour vivre en suivant des orientations. Des gens ont posé des questions et ils ont reçu une réponse. La *Sunna* explique l'islam très clairement, comme dans un livre d'images (elle rit)... mais ça ne veut pas dire que je comprends tout⁵².

Comme ils se réfèrent à des situations quotidiennes et qu'ils restituent les questions et réponses des participants, il est beaucoup plus simple pour les musulmanes de transposer le contenu d'un *hadith* à leur propre situation et de les reconnaître comme des directives concrètes de comportement. Dans les recueils, les *hadiths* sont plus ou moins regroupés par thèmes et dans les traductions allemandes que les femmes converties utilisent, ils sont organisés par mots clés dans un index, ce qui rend la recherche de thèmes précis beaucoup plus aisée.

Daniela est la seule de ces femmes musulmanes qui se réfère pendant l'interview de manière spontanée à la *Sunna* pour légitimer son point de vue qu'au sein de la famille, la séparation des sexes est islamiquement fautive :

Avec ce que j'ai lu maintenant, je confirme que le prophète, sala-salam, a mangé avec des femmes. Il y a des histoires vraiment très belles à ce sujet⁵³.

Livres et Internet

Dans le cas où elles ne demandent pas à une personne, cinq femmes déclarent qu'elles consultent plutôt un livre. L'attitude religieuse de l'auteur en adéquation avec celle des femmes, un langage simple et non scientifique ainsi qu'une permission accordée par

52. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

53. Interview avec Daniela le 26.11.2003.

d'autres instances semblent être des critères décisifs. Hatice par exemple préfère les livres de Said Nursi :

Il donne de nombreux exemples, comme par exemple les raisons pour lesquelles on dit *bismillah rahman rahim* avant de manger ou de boire. Il explique ça comme il raconte un conte. Ce n'est jamais ennuyeux⁵⁴.

Quelques musulmanes ont une préférence pour les livres écrits dans le style questions-réponses⁵⁵. Grâce à ce style direct, il semble que ces livres – tout comme les *hadiths* – soient plus compréhensibles et mieux transposables aux situations vécues par ces femmes. En lieu et place d'une argumentation compliquée, ces livres donnent aux différentes questions des réponses immédiates et applicables, dans lesquelles les femmes se retrouvent.

Cinq des huit femmes interviewées indiquent qu'elles cherchent des réponses sur Internet⁵⁶. Il faut préciser qu'aucune d'elles ne semble en être une utilisatrice assidue. Elles expliquent également qu'elles ne trouvent souvent pas de réponse satisfaisante. Alors que ces femmes insistent sur le fait qu'il est important de savoir qui a écrit les livres et si ceux-ci sont admis par d'autres personnes ou d'autres institutions, aucune ne semble se poser les mêmes questions critiques à propos des sources sur Internet.

Processus de reconnaissance de l'autorité

En principe on prétend que les personnes, les institutions et les textes se légitiment réciproquement en tant qu'instances d'autorité ou font office de légitimation pour être reconnus. Le Coran et la *Sunna* sont, quant à eux, des textes particuliers puisqu'ils constituent le système des symboles islamiques. En quelque sorte, il s'agit d'un processus communicatif dans la mesure où une instance

54. Interview avec Hatice le 15.1.2004.

55. Comme exemple de livres de ce type, on peut citer Yasar Nuri ÖZTÜRK, *400 Fragen zum Islam. 400 Antworten*, dont la douzième édition a été imprimée en 1998, neuf ans après sa première parution, et je ne parle ici que de la version allemande.

56. Les deux pages Web préférées sont www.islam.ch et www.islam.de.

transmet ou construit une norme, puis lui donne sa légitimité en se référant à d'autres instances.

Dans la perspective des musulmanes en tant qu'actrices sociales, il ressort des interviews que la plupart des femmes classent leurs questions religieuses dans des catégories qui leur sont propres⁵⁷ et qu'elles choisissent des instances différentes selon la question à laquelle elles aimeraient trouver une réponse. Le contenu de la question renvoie donc aux qualités spécifiques des différentes instances. Dans les questions qui concernent l'éducation, Andrea par exemple se tourne tout d'abord vers ses amies et pas vers son mari :

Je préfère avoir une première discussion avec des amies, des autres mères plutôt qu'avec mon mari, surtout quand il s'agit de culture ou de différences culturelles. Sur ces questions, il est beaucoup plus strict parce qu'il ne connaît pas ces différences⁵⁸.

Même le sexe de la personne d'autorité a son importance dans ce choix. Certaines musulmanes expliquent qu'elles ne poseraient jamais des questions spécifiquement féminines à un homme, car un homme ne serait pas compétent pour y répondre.

Des interviews, il ressort également que la plupart des femmes continueraient à poser des questions jusqu'à ce qu'elles trouvent la réponse ou que celle-ci apparaisse comme une évidence. Pour définir une réponse adéquate, les femmes utilisent des expressions telles que : ces réponses doivent être « logiques », « plausibles », « dignes de foi » ou « valables pour moi ». Ces critères se réfèrent très fortement à un comportement religieux commun. Et ceci nous renvoie à la question suivante : celle de savoir si les musulmanes cherchent vraiment une réponse ou simplement une légitimation pour leurs propres réflexions et comportements. Question qui ramène bien évidemment à celle de l'autonomie des musulmanes et de leurs propres compétences. Dans les interviews, les femmes elles-mêmes, à l'exception de Brigitte qui est la seule à ne pas avoir suivi de formation,

57. Daniela fait une différence entre les questions de cœur qui concernent les relations et les questions pratiques ; Emine sépare les questions en rapport avec le quotidien des questions que l'on peut poser à des érudits uniquement et Fabienne distingue les questions spirituelles des questions de savoir.

58. Interview avec Andrea le 26.1.2004.

mettent au premier plan la responsabilité de chaque musulmane concernant la façon dont elle mène sa vie. Ces femmes refusent le *taqlid*⁵⁹. Cemile insiste fortement sur le fait qu'une musulmane devrait utiliser sa propre intelligence et s'informer personnellement de ce qu'elle justifie en utilisant le Coran comme légitimation :

Dans le Coran, c'est aussi écrit justement qu'on doit soi-même lire le tout, chercher et interpréter soi-même. On ne doit pas simplement tout croire ce qu'on nous dit. Dieu a dit ceci à Mohamed qui l'a dit à celui-ci qui l'a dit à celui-là, etc. Il faut aussi chercher un petit peu⁶⁰.

Taqlid est utilisé aujourd'hui comme l'antonyme du concept *iğtihād*⁶¹. Il est intéressant de constater que ce sont les femmes qui s'astreignent le plus à appliquer un comportement islamiquement correct, qui estiment n'être pas assez compétentes pour tout ce qui concerne l'*iğtihād*⁶².

Trois des huit femmes déclarent explicitement ne pas chercher une réponse à toutes leurs questions. Elles en laissent certaines de côté et/ou attendent qu'une réponse leur soit donnée :

Je ne me force pas, je suis détendue, il y a un temps pour chaque chose. [...] Je crois que ça vient simplement de moi ou qu'il y aura bien une réponse pour moi⁶³.

59. *Taqlid* vient du verbe *qallada*, qui signifie imiter, suivre, obéir à quelqu'un. *Taqlid* traduit le fait d'accepter de se soumettre à une autorité. D'après Calder, cela n'implique pas l'obéissance aveugle, comme le discours orientaliste l'a pendant longtemps prétendu, mais devrait plutôt être compris dans le sens de Al-Širāzī comme « le fait d'accepter un autre avis sans preuve ». Voir Norman CALDER, « Taklīd », in : *Encyclopédie de l'islam*, Leiden, Brill, 2002.

60. Interview avec Cemile le 10.11.2003.

61. *Iğtihād* signifie littéralement effort, peine, et est utilisé en droit islamique comme expression technique pour désigner une décision indépendante prise, dans une question d'ordre juridique, sur la base de l'interprétation des sources. Voir Joseph SCHACHT, « Iğtihād », in : *Encyclopédie de l'islam*, Leiden, Brill, 1971.

62. Ce qui est confirmé par les recherches de Amir-Moazami et Jouili. Voir Schirin AMIR-MOAZAMI et Jeanette S. JOUILI, *art. cit.*, p. 636 ; voir Franck FRÉGOSI, *art. cit.*, p. 179.

63. Interview avec Emine le 18.12.2003.

Conclusion

Dans le présent article, j'ai tenté de montrer que les questions d'ordre religieux que les femmes se posent sont surtout liées à la pratique religieuse souhaitée dans le contexte de la société en Suisse. Une question concrète déclenche dans la plupart des cas une recherche de l'instance qui est susceptible de donner une réponse satisfaisante. Le fait que les musulmanes prennent du temps pour cette recherche a pu être démontré. Les femmes constituent des catégories de questions qui leur sont propres et pour lesquelles elles cherchent des instances d'autorité correspondantes. Les musulmanes attribuent l'autorité à différentes instances, lesquelles se réfèrent mutuellement l'une à l'autre. Dans ce sens on peut parler avec Elena Arigita et Frank Peter d'un « processus d'attribution de l'autorité ouvert et sans fin »⁶⁴.

En regardant de plus près les instances, quelques constatations intéressantes ont pu être faites. Les érudits, que les femmes rencontrent au quotidien, sont plutôt vus d'une façon critique⁶⁵. Pour les questions liées à la femme et à l'éducation des enfants, l'attribution de l'autorité à des érudits est plutôt rare. Pour la question de l'institutionnalisation de la formation des imams en Suisse, cela signifierait que les femmes devraient être impliquées. C'est surtout pour les questions concernant la relation entre hommes et femmes et la famille, que les musulmanes se tournent de préférence vers des femmes issues de leur famille, de leur cercle d'amies ou de l'association à laquelle elles appartiennent. Ces femmes sont souvent décrites comme des modèles. La diversité des érudits et intellectuels mentionnés par les musulmanes reflète la diversité de leurs origines islamo-culturelles et la situation multiethnique et plurilinguistique de la population musulmane en Suisse⁶⁶.

En ce qui concerne les institutions, on a pu montrer que les groupes informels et l'association de femmes sont, pour leurs adhérentes, une instance importante car ils choisissent les textes et les personnes

64. Elena ARIGITA et Frank PETER, « Introduction : Authorizing Islam in Europe », *The Muslim World* 96, 2006, p. 537-542, p. 538.

65. Voir Matteo GIANNI et al., *Musulime in der Schweiz. Identitätsprofile, Erwartungen und Einstellungen*, Genève, 2005, p. 25.

66. *Ibid.*, p. 14.

qui conviennent le mieux aux situations, parmi la diversité des instances possibles. A travers ces institutions, les musulmanes font connaissance d'autres femmes qui leur servent de modèles. Le fait que les femmes ne s'organisent pas à l'intérieur des associations de mosquées a une influence sur les résultats du processus d'institutionnalisation qui est observable actuellement en Suisse. Si les associations de mosquées et les associations de femmes musulmanes se regroupent sous la forme d'unions d'associations cantonales, inter-cantonales ou nationales, il faut tout de même constater que les associations de mosquées sont toujours beaucoup plus nombreuses que celles des femmes⁶⁷. De plus, les femmes qui s'organisent informellement n'y sont pas représentées. En partant de cette constatation, on pourrait alors supposer que les unions d'associations – ainsi que les associations de mosquées – ne sont que rarement acceptées en tant qu'instance d'autorité par les musulmanes.

En ce qui concerne les textes, on a pu constater que les musulmanes acceptent en majorité et principalement le Coran et la *Sunna*, mais qu'elles ne les consultent qu'exceptionnellement elles-mêmes si elles ont une question concrète. Elles préfèrent avant tout trouver des réponses auprès d'autres personnes, dans des livres ou sur Internet.

La formation supérieure de la plupart des femmes interviewées se manifeste dans une relative autonomie dans le choix des instances d'autorité. Celles-ci sont examinées sur la base de la plausibilité de leur réponse. Même si ces femmes musulmanes ne cherchent pas à trouver une réponse à toutes leurs questions, elles accentuent la responsabilité de chacune à entreprendre soi-même une quête du savoir :

*« Dans l'islam, on doit aussi faire un peu de recherche soi-même. »*⁶⁸

67. En ville de Fribourg, par exemple, quatre associations de mosquées et une association de femmes se sont regroupées sous le nom d'UAMF (Union des Associations des Musulmans de Fribourg). Voir Petra BLEISCH BOUZAR *et al.*, *Eglises, Appartements, Garages. La diversité des communautés religieuses à Fribourg*, Fribourg, Academic Press, 2005, p. 316.

68. Interview avec Cemile le 10.11.2003.